



## EXTRAIT DU REGISTRE

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

### OBJET : Blâme à l'encontre de Philippe MAUGER, Maire de Mouy

L'an deux mil vingt-trois,

Le six novembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

#### Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier) ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h30, donne procuration à M LTEIF) ; Madame CROS ; Madame COLOMBA (départ à 20h10, donne procuration à Madame CROS) ; Madame Corinne FERRER ; Monsieur LAMAAIZI ; Monsieur GUETROT ; Madame LENOIR ; Monsieur KANOUTE ;

#### Etaient absents :

Monsieur CORTÈS ; absent excusé donne pouvoir à Madame LACROIX ;  
 Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;  
 Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul GUETROT ;  
 Monsieur VERCOUTRE ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI ;  
 Monsieur NÉRIN, absent  
 Madame MOREL, absente

Madame BERNAULT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le mail reçu de M. Karim Lamaaizi en date du lundi 30 octobre demandant l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour du prochain conseil municipal,

Considérant que cet ajout est parvenu dans les délais,

Considérant que la demande émane de seize conseillers municipaux, signataires de la demande,

Considérant que ces conseillers souhaitent adresser un blâme rédigé en ces termes :

« Monsieur le Maire,

*A plusieurs reprises, les Conseillers municipaux ont fait part de leur profond mécontentement lors des conseils municipaux sur votre attitude, vos propos et certaines de vos décisions qui sont arbitraires et non conformes au C.G.C.L., au code de déontologie des élus et à la charte de l'élu local.*

*Des avertissements verbaux et écrits, voire par voie de presse, vous ont été adressés. En dépit de cela, vous n'avez pris aucune mesure correctrice permettant un fonctionnement normal et serein de l'Assemblée délibérante et de la Commune.*

*Compte tenu de la situation, il est décidé d'émettre un blâme à votre encontre Monsieur Philippe MAUGER, maire de Mouy. Il vous est notamment reproché (texte reproduit) :*

- **De ne pas assurer la police du Conseil municipal.** Non content de ne pas conduire sereinement les débats, vous êtes très régulièrement l'instigateur de débordements. Il en est de même dans les Commissions auxquelles vous participez. A plusieurs reprises votre comportement et votre langage n'étaient pas appropriés.
- **De négliger le processus d'élaboration et d'adoption des délibérations.** Président de toutes les Commissions, ces dernières ne sont pour la plupart pas ou très peu réunies. Les élus sont régulièrement contraints de vous demander de convoquer ces réunions. Ces commissions sont souvent convoquées de manière tardive, la plupart du temps sans communication préalable des documents de travail nécessaires. Dès lors, les délibérations présentées en conseil ne sont très mal, voire pas du tout, préparées.
- **De ne pas respecter la publication et la mise à disposition des procès-verbaux.** Les réunions du conseil et des commissions ne font pas l'objet d'un compte-rendu sérieux. Le dernier procès-verbal présenté et non adopté en conseil municipal date du mois de février 2022. Il n'a toujours pas été représenté avec les modifications qui ont été demandées.
- **De refuser de communiquer sur le délibéré de l'affaire judiciaire que vous avez intenté au nom de la ville contre votre première adjointe.** Lors du Conseil municipal du 2 octobre 2023, malgré l'insistance des conseillers municipaux, vous n'avez pas voulu présenter le délibéré que vous avez reçu, ni répondre concernant les frais engagés.
- **De prendre des décisions majeures sans concertation préalable.** A titre d'exemple, les Conseillers ont découvert, avec l'affichage d'un panneau réglementaire, que vous aviez délivré un permis de démolir d'une maison marquée « bâtiment à conserver » dans l'OAP du PLU (maison « Rabourdin »), sans les consulter. De même, aucune information relative aux travaux d'étude diagnostique conduits par le Cabinet ATOPIA, préalables à l'élaboration du PLUi, n'a été communiqué. Ce manque de transparence sur un dossier essentiel est de nature à compromettre l'avenir de notre commune.
- **De n'assurer aucun pilotage de l'action communale,** qu'il s'agisse de la gestion des projets et des investissements ou encore de la gestion des finances et des ressources humaines. Les priorités des agents ne sont pas fixées. Aucun suivi du budget n'est effectué. Malgré de nombreuses requêtes, le Conseil n'a jamais obtenu le moindre tableau de bord.

- **De ne pas maintenir la cellule de veille (groupe restreint) instituée dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) visant à mettre en place des actions complémentaires à l'intervention de la gendarmerie (Loi du 25 mai 2021).**
- **De ne pas procéder à la désignation d'un référent déontologue, service dédié aux élus et prévu par la réglementation (Art L 111-1-1 du CGCT).**
- **De ne fournir ni bilan par délégation ni compte rendu des bureaux municipaux, autrement dit rendre compte pour éclairer le conseil et assurer un suivi et un réajustement des actions à mener.**

*Le Conseil municipal, pour protéger Mouy de vos agissements, a dû reconstruire l'étendue de vos délégations. Malgré cela vous continuez par votre attitude, vos propos déplacés et vos manquements, à mettre en difficulté la gestion de notre commune.*

*De ce fait, ce blâme vous est adressé par les Conseillers signataires ci-dessous. Il fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 novembre, afin d'être porté au vote.*

*Les signataires :*

- Les élus du groupe « Ensemble, réveillons Mouy » ;
- Les élus du groupe « Mouy dans le bon sens » ;
- Les élus du groupe « Agir ensemble pour l'avenir du Mouy » ;
- Mme Katia BRETON ;
- Mme Leila SEBIH ;
- Mme Valérie CORFMAT ;
- Mme Monique PLESSIER ;
- M. Laurent LOUIS ;
- Mme Céline LENOIR. »

Considérant que cette délibération est donc soumise au vote,

## Délibère

**Article 1 :** prendre acte du blâme adressé à M. Philippe Mauger, Maire de Mouy,

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 30/10/2023

Date de l'affichage : 10/11/2023

DELIB 54/2023

**Vote :** Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

**Pour : 16**

**Contre : 10**

**Abstention : 1**

La secrétaire de séance

Brigitte BERIAULT



Vice-président du Pays du Clermontois